

Nombre de membres :

En exercice : 80
Présents : 47
Votants : 66

Le 16 janvier 2020 à 18 heures 30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de M. VUILLEROD René.

Date de convocation : 6 janvier 2020

Secrétaire de séance : Georges GERIN

PRÉSENTS :

M. ABRY Marcel ; M. ANCIAN Bernard ; M. ANDRE-MASSE Franck ; Mme AURELE Marthe ; M. BAL Serge ; M. BERTHET Jean-Michel ; M. BERTHET Pierre ; Mme BIONDA Annie ; M. BROUSSART Pierre ; M. BUET Marc (suppléant Pascal REVERT) ; Mme CASANOVAS Chantal ; M. CASTIN Régis ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; Mme COMET Claude ; M. CUEILLE Gérald ; Mme DESCHAMPS Marie-Hélène ; M. DESCHAMPS Roland ; M. FELCI Claude ; M. GAMBERINI Paul ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIRAUD GUIGUES Bernard ; Mme GODET Pauline ; M. JACOB Yves ; M. JANET Guy ; M. LAHUERTA Dimitri ; Mme LAPIETRA Danielle ; Mme LONGE Anne Laure ; Mme LE CERF Céline ; M. MARTIN-BARBAZ Denis ; Mme MARTINAT Francine ; M. PERTICOZ Bernard, M. PETIT Thierry ; M. PHILIPPE Alain ; M. PLANTIN Guy ; M. QUINARD Julien ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. RIERA Michel Charles ; M. RODRIGUEZ Philippe ; M. ROPELE Jean-Pierre ; M. ROUX Pierre ; M. SERPOL Robert ; M. TRAINI Rino ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. VUILLEROD René ; Mme VUILLOUD Véronique.

EXCUSÉS et POUVOIRS :

Mme BELLEMAIN Michelle donne pouvoir à M. JM BERTHET,
M. BERTHIER Gérard donne pouvoir à M. SERPOL,
M. BIJOT Jean-François donne pouvoir à Mme COMET,
M. BOLON André donne pouvoir à Mme GODET,
M. BONNARD Didier donne pouvoir à M. PHILIPPE,
M. BOUVIER Georges donne pouvoir à Mme MARTINAT,
M. CHARVET Marc donne pouvoir à Mme LAPIETRA,
M. DUCRUET Jean-François donne pouvoir à M. ABRY,
M. FOGNINI Jean-Marc donne pouvoir à Mme BIONDA,
M. GIREL Jean,
M. HEDON Jean Yves donne pouvoir à M. LAHUERTA,
M. JACQUIER Laurent donne pouvoir à M. BAL,
M. JUILLET Claude donne pouvoir à Mme CHARMONT-MUNET,
Mme LACHIZE Sandrine donne pouvoir à M. GENS,
M. PERRET Bernard donne pouvoir à M. ANCIAN,
M. PUTHOD Bernard,
M. ROCHE Jean donne pouvoir à M. GIRAUD-GUIGUES,
M. SAUREL Alain donne pouvoir à M. CASTIN,
Mme SCHREIBER Sylvie donne pouvoir à Mme DESCHAMPS,
Mme THEVENOT Nadine,
Mme TREILLÉ Odile donne pouvoir à M. P. BERTHET,
M. TURELLO René donne pouvoir à M. GAMBERINI.

ABSENTS :

M. BERARDI Christophe,
M. BLANC Jean-Paul,
Mme CAMINET Régine,
M. DESCHAMPS Roland,
M. GUERIN Cyrille,
M. GUILLET David,
Mme GUILLON Pascale,
Mme MASNADA Liliane,
M. MARIÉ Patrick,
Mme MEURIAU Annie,
Mme SILLAUME Dominique.

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENTS DE SALLE :

Monsieur QUINARD arrive à 18h49.
Monsieur RODRIGUEZ arrive à 19h17.
Monsieur CASTIN sort à 19h25 et revient à 19h28 lors de la présentation du PCAET.
Monsieur CASTIN sort à 20h48 et revient à 20h50 lors de la présentation du DOB.
Monsieur JM. BERTHET sort à 20h58 et revient à 21h02 lors de la présentation du DOB.
Monsieur ROUX sort à 21h18 et revient à 21h20 lors du débat sur le DOB.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORTEUR R. VUILLEROD

01- Information sur les décisions du président entre le 19 décembre 2019 et le 15 janvier 2020

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - RAPPORTEURS F. MARTINAT ET A. SAUREL

. Présentation et point d'avancement du PCAET

TOURISME – RAPPORTEUR A. SAUREL

02 Arrivée de la 15^{ème} étape du Tour de France 2020 au Grand Colombier – convention entre la Société Amaury Sport Organisation, le conseil départemental de l'Ain, la communauté de communes Bugey Sud, la communauté de communes Usse et Rhône

EAU ET ASSAINISSEMENT – RAPPORTEUR P. GODET

03 Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisation de signer les marchés publics

BATIMENTS – RAPPORTEUR A. PHILIPPE

. Information sur le projet de centre aquatique

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES- RAPPORTEUR M. CHARMONT MUNET

04 Décision modificative – budget annexe ZAC la Picardière
05 Débat d'orientations budgétaires

QUESTIONS DIVERSES

René VUILLEROD ouvre la séance en présentant ses vœux aux conseillers communautaires.

Il accueille l'assistance, remercie la commune de Culoz de recevoir le conseil communautaire puis donne la parole à Franck ANDRE-MASSE pour un mot d'accueil. Ce dernier évoque l'inauguration de la maison pluridisciplinaire de santé et sa satisfaction de voir ce projet aboutir pour faire face aux problématiques de désertification médicale. Il souligne la qualité du travail partenarial entre les services de la commune de Culoz et la CCBS.

René VUILLEROD présente à l'assemblée Elisabeth LEVIEUX qui vient d'être recrutée pour le PCAET.

Après appel des conseillers, Georges GERIN est désigné secrétaire de séance.

René VUILLEROD annonce que la séance est enregistrée et que l'enregistrement audio sera archivé avec le compte rendu.

Il demande aux conseillers d'annoncer leur nom et leur commune avant chaque intervention de façon à faciliter la rédaction du compte-rendu, et de signaler toute sortie de la salle.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019 :

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est adopté.

ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORTEUR R. VUILLEROD

01 : **Informations sur les décisions prises en vertu de la délégation accordée au Président entre le 19 décembre 2019 et le 15 janvier 2020**

René VUILLEROD rend compte des décisions concernant :

- **La conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants suivants :**

Numéro de marché	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant en € HT
2019-18	23/12/2019	Travaux de réaménagement de l'immeuble le Jugean pour la création d'une maison de santé à Culoz – Lot n°4bis Métallerie (reconsultation après liquidation judiciaire du titulaire)	DE SA Serrurerie Métallerie 01130 Les Neyrolles	11 626.70 €
2017-1-51	23/12/2019	Marché subséquent n°51 à l'accord-cadre n°2017-1 Création d'une voie verte reliant la ViaRhôna au centre-ville de Belley	Groupement EIFFAGE (mandataire) /DUMAS/FONTAINE/FAVIER 01200 Bellegarde sur Valserine	747 520.10 €

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) - RAPPORTEURS F. MARTINAT et M. ABRY.

Présentation et point d'avancement du PCAET.

Marcel ABRY rappelle que le PCAET doit être validé par le Préfet avant l'été 2020. Le dossier sera instruit par la DDT qui va vérifier sa conformité à la loi.

Il remercie tous les acteurs qui ont participé de façon très active et constructive à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions qui vont être présentés à l'assemblée.

Le PCAET constitue à lui seul un véritable projet de territoire, les enjeux sont très forts pour nos concitoyens. Tous les thèmes sont abordés : l'économie, la mobilité, la santé, les circuits courts, les énergies renouvelables, l'agriculture et la forêt, le logement et la précarité énergétique, ...

Après le diagnostic présenté en juin, les phases « stratégie » et « plan actions » sont présentées en séance. Les documents présentés sont joints au présent compte-rendu.

INTERVENTIONS :

STRATEGIE :

Claude COMET, Parves et Nattages : Ce PCAET est une opportunité, pas une contrainte. Ce dossier doit être partagé avec les différents acteurs (institutionnels, économiques), et avec les citoyens. Le PCAET doit être co-construit et doit donner lieu à un partage de gouvernance.

Ce PCAET nous oblige et il faudra mettre des moyens pour agir concrètement. Toutes nos actions devraient être envisagées à l'aune du PCAET.

Elle regrette que le bois construction ne soit pas plus présent dans le projet de centre aquatique. Elle souhaite que des projets comme les centrales villageoises soient mises en avant.

Le PCAET doit être enthousiasmant et doit nous porter vers l'avenir.

Des bonnes pratiques en matière de PCAET existent et sont nombreuses, il faut se servir de ces retours d'expériences pour enrichir notre plan.

Ce PCAET doit être porté et partagé avec l'ensemble des composantes du territoire.

Concernant le centre aquatique, Marcel ABRY précise que c'est techniquement impossible d'utiliser du bois pour la charpente du futur centre aquatique, la tenue mécanique du bois n'est pas compatible avec les besoins de l'architecture retenue, et il sera nécessaire d'utiliser des poutres métalliques.

Il rappelle également le choix de mettre en œuvre la géothermie qui permettra à la fois de chauffer les bassins, d'assurer le renouvellement de l'eau des bassins, et d'assurer la partie traitement d'air.

Concernant les centrales villageoises, la concertation est engagée et une présentation sera faite aux nouveaux élus en conseil communautaire.

Il rappelle que le PCAET est un vrai projet de territoire, il faut donc une grosse mobilisation de tous les acteurs et notamment des prochains élus. Il regrette le peu d'implication des élus actuels au regard des enjeux.

Francine MARTINAT rappelle que ce n'est que le début d'une grande histoire à écrire tous ensemble, chacun dans son domaine de compétence. C'est un combat de longue haleine.

Il sera nécessaire de l'ouvrir au plus grand nombre, notamment au monde scolaire pour apprendre très jeune aux enfants comment faire des gestes essentiels.

Elle regrette également le peu de participation aux commissions organisées sur le PCAET.

Robert SERPOL, Arvière en Valromey : Il serait bien que l'Etat montre l'exemple et ne freine pas les projets portés par les collectivités.

Gérald CUEILLE, Colomieu : Ce dossier est la base du projet de territoire. La notion d'urgence est absente du document. Il ne perçoit pas à la lecture du document qui sera acteur et moteur de ce PCAET.

Marcel ABRY précise que les actions, les leviers, les freins, les porteurs et les partenaires sont identifiées dans le fichier Excel joints à la présentation.

Le recrutement d'un agent expérimenté va permettre de ne pas prendre plus de retard sur la mise en œuvre du PCAET.

C'est l'Etat qui fixe les règles, le PCAET sera validé mi-2020, puis les agents de la DDT vont contrôler périodiquement les actions mises en œuvre.

Si les prochains élus considèrent que ce PCAET est prioritaire, cela nécessitera de dégager des fonds importants chaque année.

PLANS D'ACTION :

Michel Charles RIEIRA, Arboys en Bugey, souhaite savoir quelles suites ont été données à l'atelier mobilité sur les déplacements inter établissements organisé en février 2018.

Francine MARTINAT ne peut apporter de réponse spécifique sur cet atelier de 2018 car elle n'y a pas participé. Elle précise néanmoins qu'un travail a été engagé en concertation avec les entreprises de Belley pour favoriser et financer les modes doux. Une aide de 40 € par mois peut ainsi être attribuée aux personnels qui souhaitent changer leur type de déplacement.

Un travail est également engagé sur le vélo, les navettes, le covoiturage et prochainement sur des points relais en covoiturage qui pourraient favoriser le désenclavement des petites communes.

Concernant l'atelier mobilité de 2018, Marcel ABRY rappelle que cette action avait été menée par un agent qui a depuis quitté la collectivité, ce qui a perturbé son suivi.

Philippe RODRIGUEZ, Belley : Ce PCAET est important et devrait être impératif. Comment réussir pour que ce plan soit une feuille de route pour les nouveaux élus, qu'elle soit impliquée dans un projet de territoire et qu'on ne perde pas de temps à partir d'avril ?

Il faut arriver à une adhésion des habitants à ce PCAET.

Marcel ABRY : L'Etat va mettre la pression sur ce thème, et va dicter le tempo. Le Préfet et ses services attendent le plan pour cet été.

Après, les nouveaux élus devront décider si c'est une priorité et le cas échéant affecter les moyens financiers nécessaires.

René VUILLEROD : Cette présentation pose les bases. Toutes les interventions sont à prendre en considération mais s'il y a bien un dossier sur lequel nous, élus, futurs élus, population, nous devons faire consensus, c'est bien celui-là. La question est de savoir quel avenir voulons-nous pour nos enfants, petits-enfants ou arrières petits-enfants ? C'est la seule question à se poser. Il y a urgence, le pessimisme est largement dépassé.

TOURISME - RAPPORTEUR R. VUILLEROD

02 Arrivée de la 15^{ème} étape du Tour de France 2020 au Grand Colombier - Convention entre la Société Amaury Sport Organisation, le conseil départemental de l'Ain, la communauté de communes Bugey Sud et la communauté de communes Usse et Rhône.

René VUILLEROD rappelle Amaury Sport Organisation (A.S.O.), la société organisatrice du Tour de France a retenu le Grand Colombier pour l'arrivée de la 15^{ème} étape du Tour 2020.

Le Tour de France est le 3^{ème} plus important événement sportif du monde, après la Coupe du Monde de football et les Jeux Olympiques. L'impact de cet événement est conséquent, à la fois pour l'image et le rayonnement extérieur de Bugey Sud, mais aussi pour les passionnés qui se déplaceront par milliers pour célébrer le cyclisme et l'arrivée au Grand Colombier le 12 juillet 2020.

Afin que l'accueil du Tour de France se déroule dans les meilleures conditions, le conseil départemental de l'Ain, la CCBS et la communauté de communes Usse et Rhône se sont engagés à organiser conjointement l'arrivée de cette 15^{ème} étape.

Premier acte marquant du partenariat avec le Tour de France, la convention quadripartite qui doit être conclue entre A.S.O. et les 3 collectivités territoriales concernées, qui fixe le cadre et les modalités des relations entre les parties, et notamment

- L'organisation de l'épreuve et la coordination des opérations techniques sur le site d'arrivée de l'étape relèvent de la seule compétence de A.S.O., même si celles-ci sont assurées avec l'aide matérielle des partenaires locaux selon les dispositions arrêtées et précisées dans les documents techniques remis par le Directeur des Sites.
- A.S.O. s'attachera à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour offrir au Grand Colombier un événement de haute qualité sportive et médiatique ; à ce titre, elle apporte et installe les matériels nécessaires au site d'arrivée de l'étape. Elle prend également en charge le coût des hébergements qu'elle a réservés, des primes d'assurances pour la couverture en responsabilité civile de l'organisateur, du service d'ordre contracté par ses soins auprès de la Gendarmerie et de la Police Nationale.

- En matière de communication, A.S.O. assurera la promotion du Grand Colombier sur divers supports à partir des éléments fournis par les collectivités.
- Les collectivités locales prennent les mesures nécessaires au bon déroulement de l'épreuve et mettent également à la disposition du Tour de France les locaux indispensables, notamment pour la permanence de l'organisation du Tour et le centre de presse.
- Les collectivités installent le barriérage complémentaire à celui qui incombe à ASO et prennent en charge les divers branchements (eau, électricité), ainsi que des prestations en matière de ramassage de déchets et de nettoyage des sites.
- Les collectivités procèdent aux aménagements de voirie prescrits par ASO pour assurer la sécurité des coureurs et la mise en place des installations du Tour de France.
- La convention précise également le cadre, les espaces et les conditions dans lesquelles les opérations de communication des partenaires locaux pourront être organisées autour du Tour de France.

Les Collectivités Hôtes s'engagent à payer à A.S.O. une participation financière de 120 000 € HT, dans les conditions et suivant la répartition et l'échéancier ci-après :

- Pour le département : 60 000 € HT (30 000 € le 1^{er} mars 2020 et 30 000 € le 13 juillet 2020).
- Pour la CCBS : 30 000 € HT (15 000 € le 1^{er} mars 2020 et 15 000 € le 13 juillet 2020).
- Pour la communauté de communes Usse et Rhône : 30 000 € HT (15 000 € le 1^{er} mars 2020 et 15 000 € le 13 juillet 2020).

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la convention quadripartite entre la société A.S.O., le conseil départemental de l'Ain, la CCBS et la communauté de communes Usse et Rhône pour l'arrivée de la 15^{ème} étape du Tour de France 2020, le 12 juillet 2020 au Grand Colombier.
- D'autoriser le paiement à la société ASO de la somme de 30 000 € HT en deux versements de 15 000 € HT chacun.

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE, Colomieu : En dehors de l'aspect sportif de la manifestation, il y a une contradiction majeure avec le PCAET. A.S.O. va amener 2 000 véhicules, quelques hélicoptères et avions pour suivre l'étape et les économies d'énergie prévues vont en souffrir.

René VUILLEROD : On peut imaginer que A.S.O. va faire évoluer sa flotte de véhicules à l'avenir.

Robert SERPOL, Arvière en Valromey, est satisfait de l'arrivée du Tour De France mais souhaite que le sommet du Grand Colombier ne soit pas trop défiguré par les aménagements définitifs réalisés à cette occasion.

René VUILLEROD : C'est une bande de 6m de large x 100m de long qui sera aménagée.

VOTE :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
66		

EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORTEUR P. GODET

03 Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisation de signer les marchés publics

Pauline GODET rappelle le transfert de la compétence eau et assainissement à la CCBS au 1^{er} janvier 2022. Afin d'aider les communes à remplir leurs obligations légales avec la mise à jour des schémas directeurs eau potable et assainissement et de préparer le transfert dans les meilleures conditions, la CCBS propose de constituer, sous sa coordination, un groupement de commandes pour réaliser les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire.

La constitution du groupement et son fonctionnement doivent être formalisés par une convention. Chaque commune qui souhaiterait s'engager dans le groupement devra prendre une délibération permettant l'adhésion au groupement et la signature de la convention constitutive.

Il est proposé que la CCBS soit le coordonnateur du groupement et que la CAO du groupement soit donc celle de la CCBS.

A ce titre, la CCBS agira en tant que pouvoir adjudicateur et sera chargée de mener toute la procédure de consultation, de passation ainsi que l'exécution des marchés :

- Procéder au recueil des besoins préalablement à l'envoi de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises,
- Procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des dispositions du Code de la commande publique,
- Signer les marchés et les notifier aux attributaires,
- Procéder à l'exécution des marchés et au paiement de l'intégralité des prestations.

Sur ce dernier point, la CCBS procédera au paiement des dépenses toutes taxes comprises résultant des marchés au nom et pour le compte des membres du groupement de commande. Elle émettra ensuite des titres de recettes à chaque commune au fur et à mesure de l'avancement des prestations à hauteur des dépenses toutes taxes comprises réalisées, et déduction faite des subventions encaissées.

Au terme des marchés, un bilan financier sera réalisé prenant en compte les éventuelles subventions attribuées à la CCBS. Chaque commune devra reverser à la CCBS le montant correspondant des dépenses engagées pour son compte déduction faite des subventions obtenues.

Le montant prévisionnel (hors subvention) de l'opération est de :

- Schémas directeurs AEP : 1 008 000 € HT,
- Schémas directeurs assainissement : 1 172 500€ HT.

Un état financier détaillé sera remis à chaque commune en annexe de la convention constitutive du groupement.

Le groupement prendra fin au terme des marchés.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De décider de mettre en place un groupement de commandes pour les prestations suivantes :
 - Enquête patrimoniale et schéma directeur d'eau potable sur le territoire de la communauté de communes Bugey Sud, nécessaires à la réalisation des études de transfert de compétences + défense incendie en tranche optionnelle,
 - Enquête patrimoniale et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et pluviales sur le territoire de la communauté de communes Bugey Sud, nécessaires à la réalisation des études de transfert de compétences.
- D'accepter que la CCBS soit le coordonnateur du groupement,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement.

INTERVENTIONS :

Paul GAMBERINI, Magnieu : Une délibération a été prise sur Magnieu pour reporter la prise de compétence à 2026. Il souhaite plus de précisions et de clarté sur les possibilités ouvertes aux communes de retarder le transfert de compétences comme évoqué dans un courrier de Monsieur LECORNU.

Dans l'attente de ces précisions, il s'abstiendra sur ce dossier.

Pauline GODET précise que la minorité de blocage pouvait être activée initialement jusqu'à la fin du mois de juillet 2019. L'assouplissement concerne uniquement la date qui a été repoussée à décembre 2019, mais le principe de minorité de blocage demeure de même que le principe de transfert obligatoire de compétence à 2026. Tout le monde a eu l'information dans les mairies notamment de la part de l'AMF. Les choses n'ont pas changé pour la CCBS et nous sommes bien dans le cas du transfert à 2022.

Georges GERIN, Virieu le Grand : Si le schéma directeur d'une commune est à jour, doit-on reprendre une délibération ?

Pauline GODET précise que chaque commune devra inscrire dans ses deux prochains budgets le reste à charge qui lui incombe. Si le schéma directeur d'une commune est à jour, il vaut mieux signer la convention quand même, notamment si des travaux complémentaires doivent se faire. Néanmoins, dans ce cas, l'objectif n'est pas de refaire ce qui a déjà été fait récemment et approuvé par des bureaux d'études.

Elle insiste sur le fait que les communes qui donneront leur accord feront partie de la consultation, avec des travaux réalisés en priorité. Pour les communes qui décaleront leur décision, ce sera reporté après 2022, et donc un décalage d'autant pour des travaux.

On ne peut pas faire à la carte, et faire rentrer dans la consultation les communes les unes après les autres. Il faut pouvoir consulter sur un périmètre pertinent et fiable.

VOTE :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
64		2

BATIMENTS - RAPPORTEUR A. PHILIPPE

Informations sur le projet de centre aquatique

Alain PHILIPPE revient sur la réunion de négociation organisé le 13 janvier 2020 avec le lauréat du concours.

Il présente à l'assemblée les résultats de cette réunion :

- Maintien de l'enveloppe de travaux à 8 300 000 € HT :
 - o Ajout de 50k€ pour la géothermie.
 - o Ajout de 20k€ pour les filtres à bille de verre.
 - o **Soit une enveloppe globale à 8 370 000 €HT.**

- Négociation des honoraires de 19.53% à 15.8% soit une économie de 300k€ HT.

- Planning finalisé en fonction des contraintes de financement liées au Contrat Ambition Région (CAR) :
 - APS en avril 2020 à valider début mai 2020 par le prochain conseil communautaire.
 - APD en juillet 2020 à valider en septembre 2020.

INTERVENTIONS :

Robert SERPOL, Arvière en Valromey : En lien avec le PCAET, la récupération des eaux pluviales est-elle prévue ?

Alain PHILIPPE répond par l'affirmative et ajoute qu'un recyclage des eaux est également prévu. Marcel ABRY précise que l'eau est prise dans la nappe à une température de 12-13°, on l'a fait passer dans un échangeur puis dans le sol. Sur le côté secondaire de cet échangeur, on alimente la PAC et on va refroidir l'eau de la nappe de 5° et transférer ces 5° dans l'eau des bassins et participer au chauffage de l'air.

On ne paye pas l'énergie mais uniquement le transfert : pour 5 kW thermiques injectés dans la piscine, on ne payera qu'1 kW.

Gérald CUEILLE, Colomieu : La pérennité de la nappe est-elle menacée ?

Marcel ABRY répond que plusieurs forages ont été réalisés, et aucune modification de la quantité d'eau n'a été constatée depuis 1984.

Dimitri LAHUERTA, Belley : Quel est le coût des VRD sur ce projet ? Est-ce que la géothermie sera suffisante pour répondre à la totalité des besoins énergétiques de la piscine, ou une solution de secours type gaz est-elle nécessaire ? Existe-il une esquisse de la partie bien être ?

Marcel ABRY confirme que le projet inclut une chaudière à gaz en secours, mais techniquement on sait très bien faire sans chaudière gaz. Il suffit de mettre une PAC avec deux circuits

thermodynamiques indépendants pour parer à toute éventualité. Cela fera partie des points de négociation avec le bureau d'études. Un mainteneur sera très rapidement intégré au projet pour prendre en compte ces problématiques.

Une précision est ensuite apportée concernant le solaire thermique qui n'a pas d'avantage déterminant par rapport à la géothermie, sur ce type de projet, compte tenu de l'intermittence liée à l'activité. Le solaire thermique n'est en outre pas adapté comme solution de secours.

Concernant l'espace bien-être, Alain PHILIPPE explique que l'esquisse sera prête pour la phase APS et pourra être présentée lors de la nouvelle mandature.

Concernant les VRD, le coût est estimé à 400 000 €.

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES - RAPPORTEUR M. CHARMONT MUNET

04 Décision modificative.

Mireille CHARMONT-MUNET présente la décision modificative qui concerne le budget annexe de la zone de la Picardière.

Cette DM consiste à des opérations d'ordre pour reconstituer le stock. Il n'y a aucun mouvement financier, ce sont des écritures d'ordre. Les ventes de terrain aux entreprises CS3D et Axis avaient été inscrites pour 2019 et ne seront effectives que début 2020.

Cela n'a aucune incidence budgétaire, mais la démarche comptable est obligatoire.

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Variation des en-cours de production de biens	7133	398 632.75		
Variation des en-cours de production de biens			7133	398 632.75
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		398 632.75		398 632.75
OP : OPERATIONS FINANCIERES		398 632.75		398 632.75
Travaux	3355	398 632.75		
Travaux			3355	398 632.75
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		398 632.75		398 632.75

VOTE :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
66		

05 Débat d'Orientations Budgétaires.

Mireille CHARMONT-MUNET informe l'assemblée que le budget sera voté le 27 février 2020. Il est en effet nécessaire d'adopter le budget en amont des élections municipales pour répondre aux délais règlementaires, l'élection du nouvel exécutif de la CCBS n'intervenant que mi-avril 2020. Ce budget pourra être amendé par les prochains élus.

Elle informe également l'assemblée que la restitution de l'étude prospective réalisée par KPMG sera présentée lors d'un conseil communautaire organisé le 13 février 2020.

Mireille CHARMONT-MUNET présente le document transmis aux conseillers communautaires. Ce document est annexé au présent compte-rendu.

René VUILLEROD propose aux vice-présidents de ne pas présenter les projets 2020 qui ont déjà été présentés en commission, pour laisser la place au débat.

Les données présentées peuvent interpeller.

Mais le territoire a un avenir, il doit être construit par tous. Bugey Sud se structure. C'est un territoire économiquement dynamique. Les projets sortent de terre : nouvel hôpital, centre aquatique, ... les sites touristiques sont répertoriés pour être mis en avant.

Tout est fait pour apporter une dynamique fiscale à moyen-long terme encore plus forte.

Nous devons continuer à avancer. Nous avons atteint une taille critique raisonnable pour pouvoir être entendu par les services de l'Etat, de la Région, du Département. Ces partenaires travaillent de plus en plus sous forme d'appel à projets, de contractualisation. De nombreux projets de Bugey Sud sont subventionnés à hauteur de 60%, voire de 80%.

Le territoire a les capacités pour assurer tous ses projets et son attractivité pour demain.

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE, Colomieu : Sur le bilan RH, il existe des disparités en fonction des filières, des catégories, et de temps de travail entre les hommes et les femmes. Il faudrait veiller à l'avenir à respecter un certain équilibre.

Il est en désaccord sur la présentation des charges patronales.

Concernant la fiscalité, il est question de supprimer de la taxe d'habitation. Quelles seront les conséquences ? Mireille CHARMONT-MUNET répond que des informations complémentaires sont à venir sur ce sujet, il est néanmoins évoqué que les la CCBS pourrait récupérer en compensation une partie du foncier bâti perçu par le département, et le département serait compensé par la TVA.

Concernant le financement des projets, on fait des dépenses (notamment la cascade de Glandieu, l'aide à l'hébergement privé, ...) que l'on pourrait réduire ou prioriser. Prioriser les dépenses, c'est découvrir des capacités de financement différentes. Il faut dégager des économies pour investir.

Tout cela fait référence à un projet de territoire qui permettrait de ne pas avancer « à la godille », et de prioriser les projets.

Dimitri LAHUERTA, Belley : C'est un point important ce soir, car une CAF nette fin 2019 à 1.8 M€ est évoquée. Il est déçu car c'est un sujet que le Président avait à cœur de maîtriser, sur lequel il a alerté à plusieurs reprises, souvent à juste titre, et il souhaitait être extrêmement prudent sur les finances de la collectivité.

Il est également déçu sur ce mandat par l'explosion de la masse salariale, du fait de compétences prises et qui ont obligé à recruter. De 2017 à 2019, c'est une montée en charge de plus de 21%. Même s'il comprend tout ce qui a été vécu (changements de périmètres, intégrations, compétences à prendre), la création de certains postes aurait mérité plus de réflexion. Il y a parfois des créations de postes qui sont passées en fin de conseil communautaire sur lesquels il n'y a pas eu assez de débat. Il y a eu quand même des postes importants, de catégorie A, qui ont des très bonnes compétences mais qui impactent le budget.

Il n'est pas contre le recrutement, bien au contraire, mais à un moment donné il faut bien maîtriser. 21% cela fait un delta de 420 k€, ce n'est pas rien.

Il aurait souhaité beaucoup plus de vigilance car on se retrouve dans une situation bien complexe. Pour ceux qui seront élus demain, ce sera un sujet de fond pour retrouver une CAF de bon niveau pour financer la voirie qui est un sujet essentiel au sein de l'intercommunalité.

Mireille CHARMONT MUNET entend ces remarques sur l'augmentation de la charge de personnel. Mais si on veut être capable de répondre à tous les enjeux du territoire, la première urgence est de se structurer. Si nous ne sommes pas structurés avec du personnel compétent capable de monter des dossiers dans un temps record, il n'est pas possible de répondre aux projets ORT, ou aux contrats de territoire. Les territoires voisins ont déjà investi et sont structurés. L'emploi et le recrutement de personnel doit être considéré comme un investissement pour le territoire. La CCBS est en construction, il faut se donner les moyens, cela a un coût au départ mais cela est nécessaire pour avoir des services en capacité de répondre aux attentes de notre nouveau territoire. La montée en compétences va permettre aux prochains élus de travailler et de construire un vrai projet de territoire

René VUILLEROD : Concernant la parité et le recrutement, la CCBS étant un EPCI de moins de 40 000 habitants, nous ne sommes pas contraints par la réglementation. Aussi, lors d'un recrutement, nous retenons celui ou celle qui nous semble être le ou la meilleur(e) candidat(e). Sur le temps partiel, la CCBS a la chance de connaître du temps partiel choisi par le personnel et non subi.

Concernant les compétences, nous avons des compétences choisies mais d'autres subies comme la GEMAPI.

La CCBS est sur le fil mais, malgré tout, s'en tire plutôt bien. Il a tiré plusieurs fois la sirène d'alarme, mais il est profondément optimiste pour l'avenir.

Concernant les recrutements, il y a eu une hausse de la masse salariale, mais il fallait bien répondre aux dossiers urgents : PCAET, Logement, ORT, mobilité, Des appels à projets

arrivent et il faut être prêt pour tout le territoire, pour que toutes les communes avancent ensemble, et que personne ne soit laissé de côté ou écrasé.

Le projet de territoire devra être travaillé, mais il faudra préalablement se mettre d'accord sur ce qu'est un projet de territoire.

Il y a la place pour faire vivre ce territoire et le faire rayonner.

Philippe RODRIGUEZ, Belley : La masse salariale augmente mais on doit aussi considérer la richesse créée. La compétence est réelle, et elle doit être mise au service du territoire. Les marges de manœuvre financières de la CCBS sont réduites. Prioriser les dépenses doit donc devenir indispensable, et cette priorisation ne peut se faire que quand on a un panorama complet, réfléchi et raisonné.

Déstructurer la CCBS peut paraître énorme mais il ne faut pas, au moins, s'empêcher de réfléchir à cette question.

Gérald CUEILLE, Colomieu : Se priver de personnel qualifié, c'est-à-dire faire appel à l'extérieur n'est pas forcément un gage d'économie. Quand on fait le bilan de tout ce qui a été confié à des prestataires extérieurs, des économies auraient été réalisées si le travail avait été fait en interne. Concernant le programme LEADER, il faudrait que les subventions attribuées soient enfin versées.

Alain PHILIPPE, Chazey-Bons : On ne peut pas embaucher pour chaque nouveau projet. Il y a un équilibre à trouver entre le recours à des cabinets externes, et le travail en interne.

Xavier VINCENT, Saint-Martin-de-Bavel : Au niveau environnement, entre 50 k€ et 100 k€ d'études externes ont été réalisées depuis 2 ans, avec des résultats plus que moyens. Ces études auraient pu être menées en interne, avec du personnel connaissant bien notre territoire, et avec de meilleurs résultats.

La masse salariale est une charge à maîtriser, mais on ne peut pas nous demander d'aller vite et réduire les moyens humains. C'est un peu contradictoire.

Pierre ROUX, Belley : L'ingénierie à la CCBS est une force avec du personnel compétent capable de monter des dossiers compliqués en quelques semaines.

Dimitri LAHUERTA, Belley : Une CAF nette de l'ordre de 1.8 M € ne permet pas de financer les dépenses d'investissement de voirie qui s'élèvent à 1.9 M €. Ce sont les faits, c'est la situation que nous allons laisser à la prochaine équipe. Il faut trouver des solutions et la masse salariale évolue de manière significative. Il y a des besoins, tout le monde veut faire plein de choses, et il faut donc faire des choix. Ces choix, ce n'est pas toujours avoir recours à du personnel. On peut faire appel à des partenariats extérieurs. Il faut trouver des marges de manœuvre. On laisse « la patate chaude » à la prochaine équipe.

René VUILLEROD : La situation n'est pas nouvelle, et ne tombe pas ce soir. Il y a plein d'idées à avoir, et chacun doit maintenant les exprimer.

Mireille CHARMONT MUNET : Dire qu'on laisse « la patate chaude » à la prochaine équipe est un peu fort car la « patate chaude » existait depuis 2014. Depuis 2014, la CAF n'a jamais été supérieure à 1.9 M €, sauf en 2017 où il y a eu un rôle exceptionnel de 940 k€. La CAF nette de cette année est supérieure de 200 000 € à celle de l'année dernière. La CAF nette s'est toujours située entre 1.8 M € et 1.9 M€.

René VUILLEROD : Pour l'année 2020, deux emprunts vont arriver à échéance, soit 130 000 €. En 2021, un emprunt de 71 000 € arrivera à échéance.

Le prochain conseil communautaire pourra contractualiser avec l'Etat un nouveau contrat de ruralité, avec la région un nouveau contrat ambition région, et avec le département.

Il n'y a rien d'alarmant mais il faut prendre les choses en main. Le nouveau projet de territoire à construire devra trouver les moyens nécessaires d'autofinancement.

Mireille CHARMONT MUNET : Notre évolution, notre attractivité sera un point fort lors des prochains schémas d'intercommunalité, car l'Etat nous demandera peut-être encore de nous regrouper.

A l'issue de ces échanges, Mireille CHARMONT MUNET propose à l'assemblée d'acter par une délibération la tenue du DOB 2020.

VOTE :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
66		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le secrétaire de séance,
Georges GERIN



Le président,
René VUILLEROD

